

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**  
**Sur les projets de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme**  
**et de modification du périmètre des abords de la Maison Forte**  
**à Beaufort**

En application des dispositions de l'arrêté n° 2025-12-01 de Monsieur le Maire de Beaufort du 04 décembre 2025, il sera procédé à une enquête publique conjointe sur les projets :

- de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Beaufort (Régularisation du document suite à jugement, modification de plusieurs zones Aa et A, identification de bâtiments pouvant changer de destination, identification d'un bâtiment agricole, suppression d'un emplacement réservé) et le règlement des zones 2AUh (annexes) et A (logements de fonction),
- de modification du périmètre délimité des abords autour de la Maison Forte dite Maison Blanc au chef-lieu de Beaufort,

**du vendredi 26 décembre 2025 à 09h00 au lundi 26 janvier 2026 à 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs.**

M. Patrick PENDOLA et M. André PENET ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie de Beaufort les :

**Mercredi 07 janvier 2026 de 09 h 00 à 12 h 00**  
**Lundi 12 janvier 2026 de 09 h 00 à 12 h 00**  
**Lundi 26 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- Sur support papier à la Mairie de Beaufort aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et mercredi de 09 h 00 à 12 h 00).
- Sur un poste informatique en Mairie de Beaufort selon les horaires ci-dessus.
- Sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.ville-beaufort.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique prévu à cet effet en Mairie de Beaufort,
- Les adresser par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Beaufort – 24 Place du Château de Randens – BP 2 – 73270 BEAUFORT
- À l'adresse électronique suivante : [plu.enquêtepublique@mairie-beaufort73.com](mailto:plu.enquêtepublique@mairie-beaufort73.com)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Beaufort dans les meilleurs délais et sur le site internet de la mairie de Beaufort <https://www.ville-beaufort.fr/>

Par délibération du 13 octobre 2025, le conseil municipal a décidé de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale. Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Beaufort et sur le site <https://www.ville-beaufort.fr/>

A l'issue de l'enquête publique conjointe, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Beaufort et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la Commune.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Beaufort délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver :

- le projet de révision allégée du PLU éventuellement ajusté
- le projet de délimitation du périmètre des abords de la Maison Forte

afin de tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire de Beaufort et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.